



Soccer Chelsea - Contrat de l'entraîneur

En tant qu'entraîneur, je m'assurerai que les joueurs développent leurs habiletés au soccer, l'esprit sportif, le désir de travailler fort, l'esprit d'équipe et aient du plaisir. Je m'engage à :

1. Je vais encourager et mettre en application les règles du jeu et l'esprit sportif tel que définies par l'ARSO (l'Association régionale de soccer de l'Outaouais). Ceci comprend le respect des adversaires et décisions des arbitres.
2. Je vais être organisé et préparé pour les pratiques et les matches, de façon à utiliser efficacement notre temps ensemble.
3. Je vais m'assurer de ne pas critiquer pas de façon négative les joueurs, les adversaires ou leurs entraîneurs. Tout commentaire que je me devrai de faire, sera fait de manière positive.
4. Je vais traiter tous les joueurs de manière juste et avec respect.
5. Je vais m'assurer de la sécurité de tous les joueurs.
6. Je vais mettre l'accent sur le développement de l'esprit d'équipe, d'habiletés techniques et de l'appréciation du soccer.
7. Je vais rencontrer les besoins des joueurs, et non pas ceux des parents ou entraîneurs.
8. Je vais enseigner aux joueurs qu'il faut travailler fort pour gagner, mais qu'il ne faut pas gagner à tout prix. Je donnerai aux joueurs des opportunités égales de jouer, sauf si des pratiques ont été manquées sans préavis et/ou raison.
9. Je vais être ouvert aux idées et suggestions des joueurs.

Signatures of coaches/des entraîneurs

Date